

Comité syndical du mardi 13 mars 2018
COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Date de la convocation : 27 février 2018

M. BAUDRON accueille et remercie les délégués de leur présence.

Etaient présents :

- Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne : 0
- Communauté de Communes du Cœur de Beauce : 16

MMES LETORT, RIVRAY, MM. MAROIS, BAUDRON, BEASLAY, GUITTARD, QUILLOU, DUBIEF, TICOT, TCHERNETZKY, LETHROSNE, JALLU, DURAND, LESUEUR, VINCHON, BILLARD

- Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France : 7

MMES BERNARDON, PICHON, MM. DUCERF, LOZET, PROUTHEAU, SEGARD, VERGNAUD

Soit 23 délégués votants sur 33, 2 communautés de communes et d'agglomération représentées sur 3.

Etaient excusés :

CCCB : MMES JOUAS, FORTEAU-RIFFET, MM. CASSONNET, DAUVILLIERS

CCPEIdF : M. BOUCHER

CAESE : MME AMBROSIO-TADI, MM. BONNEAU, LAJUGIE

Est nommé secrétaire de séance : M. SEGARD

I. Approbation du compte rendu du comité syndical du 07 novembre 2017

Le compte-rendu a été envoyé le 14 novembre 2017. M. SERGENT a signalé qu'il n'a pas été noté dans la liste des excusés, le compte-rendu a été modifié en conséquence. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. Modification des statuts

Suite à la modification de territoire des EPCI, il est nécessaire de modifier les articles 1 et 6 des statuts du syndicat, précisant l'ensemble des communes par adhérent et le nombre de membres du bureau.

Le document avec l'article 1 modifié a été envoyé avec la convocation de l'assemblée générale.

Le comité syndical approuve et vote à l'unanimité les modifications à apporter aux statuts du syndicat.

III. Elections

OYSONVILLE a intégré la CCCB au 1er janvier 2018. M. DAUVILLIERS (ancien délégué pour la CCPEIdF) est concerné par cette modification de territoire, en tant que membre du bureau, suppléant au SITREVA et titulaire à la commission marché.

Ce dernier a été réélu au sein de la CCCB mais il est nécessaire de refaire des élections.

Élection au bureau

Suite à la modification des statuts du syndicat, ce point est supprimé de l'ordre du jour

Suppléant au SITREVA

Le Président propose au comité syndical de nommer un délégué suppléant au SITREVA.
Liste des candidats se présentant : M. DAUVILLIERS

Les membres du comité syndical procèdent à l'élection du délégué au SITREVA à bulletin secret.

Après vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

M. DAUVILLIERS est élu suppléant au SITREVA.

Titulaire à la commission marché

Le Président propose au comité syndical de nommer un titulaire à la commission marché.
Liste des candidats se présentant : M. DAUVILLIERS

Les membres du comité syndical procèdent à l'élection du titulaire à la commission marché à bulletin secret.

Après vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

M. DAUVILLIERS est élu titulaire à la commission marché.

IV Rapport d'orientation budgétaire

ROB SITREVA

a. Situation avec le SIREDOM

En novembre 2017, le SIREDOM a émis le souhait de remplacer l'Hurepoix dans le SITREVA hors Arpajonnais en prenant une délibération. Le SITREVA a également pris une délibération afin d'informer le SIREDOM de son accord.

Depuis, les relations entre les deux structures se sont détériorées. En effet, le SIREDOM ne reconnaît plus les délibérations qui ont été prises et l'arrêté des préfets des différents départements. Ainsi, ce dernier a livré les déchets vers d'autres installations que celles du SITREVA. Il refuse également de payer les factures du SITREVA et les coûts de sortie.

Afin d'obliger le SIREDOM à respecter ces accords, le SITREVA a déposé un référé qu'il a gagné le 6 mars 2018 mais cette situation va prendre du temps avant d'être résolue ; ce qui va entraîner des difficultés de trésorerie pour le SITREVA. Une séparation entre les deux structures en 2020 sera probablement nécessaire.

Un délégué demande si l'on connaît le montant dû par le SIREDOM. M. le Président répond que le SIREDOM doit un million et demi d'euros pour l'Arpajonnais mais que ce montant va augmenter s'il ne paye pas les factures du SITREVA et s'il détourne des tonnages.

b. SYCTOM de Paris

Un accord a été trouvé entre le SITREVA et le SYCTOM de Paris afin que ce dernier livre 25 000 tonnes de déchets à l'UIOM d'Ouarville. De plus, ces tonnages sont intégrés dans le quota SITREVA ce qui permet à ce dernier de respecter ses obligations.

Le SITREVA espère développer ce partenariat dans le futur.

c. Chartres et Dreux

Le travail avec les agglomérations de Chartres et Dreux continue. En effet, le SITREVA pourrait servir de porte d'entrée aux tonnages de Paris pour l'UIOM de Chartres. De plus les discussions sur le centre de Dreux continuent.

ROB du SICTOM RA

a. Marché de collecte

Depuis novembre 2017, le SICTOM de la Région d'Auneau est collecté par l'entreprise SEPUR. Ce nouveau marché a permis une baisse du coût de la location maintenance du parc de bacs OMr qui est passée de 210 000 € HT/an à 95 000 € HT/an. Une économie de 100 000 € est également à prévoir sur la collecte.

Par rapport au CCTP du marché, l'entreprise SEPUR doit fournir une benne neuve supplémentaire pour assurer les collectes. Cette dernière a été commandée fin 2017 mais n'a pas encore été livrée.

b. Bornes pour la collecte du verre

Le syndicat n'a plus de stock de bornes à verre. Il sera donc nécessaire d'en acheter en 2018.

c. PAV pour la collecte des OMr et des EJM

Début 2018, le SICTOM de la Région d'Auneau a été de nouveau contacté par l'entreprise NOVALYS concernant la mise en place de Points d'Apport Volontaire (PAV) pour collecter les OMr et les EJM d'un immeuble en construction.

d. Point sur les tonnages

Concernant les tonnages, ils sont encore en augmentation malgré la forte hausse déjà constatée en 2016.

Tableau des tonnages collectés

COLLECTES / ANNEES	2017	2016	Variation
Ordures ménagères	7 291.18	7 188.44	+
Verre	1 127.46	1 078.55	+
Sélectif	1 983.58	1 939.76	+
Déchèterie	12 945.68*	12 739.75	+
TOTAL	23 329.84	22 946.50	+

*sans DDS de décembre

Tableau des tonnages collectés en déchèteries

MATIERES / ANNEES	2017	2016	Variation
Touvenants	3 075.17	2 913.31	+
Bois	1 453.70	1 394.36	+
Déchets verts	3 218.79	3 400.59	-
Gravats propres	2 373.40	2 272.51	+
Gravats à trier	1 692.76	1 650.14	+
Cartons	171.24	175.12	-
Métaux	528.26	534.92	-
DEEE	397.87	373.76	+
DDS	34.49	25.05	+
TOTAL	12 945.68	12 739.75	+

En 2017, le taux de refus a augmenté par rapport à 2016, atteignant 10,61% (31 caractérisations réalisées).

e. Impact de la loi NOTRe

Depuis le 1^{er} janvier 2018, 11 communes du syndicat ont rejoint Chartres Métropole. Au niveau du SICTOM, ce changement n'a pour le moment aucun impact. En effet, une convention est en cours de signature pour que le syndicat continue de collecter les communes concernées pendant 2 ans.

Ainsi, Chartres Métropole va verser au SICTOM RA la participation entière de la TEOMI pour ces communes. Par contre, les habitants seront facturés comme les autres habitants de l'agglomération.

f. Angerville

Le syndicat a été destinataire d'une délibération du conseil communautaire de la CAESE du 19 décembre 2017 portant sur la demande d'ouverture des négociations quant à la sortie d'Angerville du SICTOM de la Région d'Auneau au profit de son rattachement au SIREDOM pour la compétence « gestion des déchets ». M. le Président précise qu'il n'avait pas été informé de cette démarche. De plus, il ajoute qu'il avait rencontré au mois de mai M. le Maire d'ANGERVILLE concernant la préparation du nouveau marché de collecte et que ce dernier l'avait informé de son souhait de rester dans le SICTOM de la Région d'Auneau.

Après recherches, il s'est avéré qu'une délibération du conseil municipal d'ANGERVILLE a été prise le 28 novembre 2017, portant sur une demande d'adhésion de la commune d'ANGERVILLE au SIREDOM pour la compétence « gestion des déchets » auprès de la CAESE.

Les délégués de la CAESE ne sont pas présents à notre assemblée générale car ils assistent à la réunion du conseil municipal de leur commune et s'en excusent. Par contre ils étaient présents au bureau du syndicat.

M. BAUDRON informe les délégués qu'il a précisé aux membres du bureau que les changements de périmètre ne sont plus encadrés par la loi NOTRe et donc que l'accord du SICTOM de la Région d'Auneau et de ses adhérents est nécessaire pour autoriser une sortie. Cette différence par rapport à 2017 permettra de discuter des conditions de sortie. Si cela arrive, il faudra peut-être envisager que le syndicat disparaisse en 2020 et que les communautés de communes reprennent la collecte des déchets.

g. Comptabilité

Une ligne de trésorerie a été mise en place en octobre 2017. Le remboursement des intérêts est à prévoir au budget 2018.

De plus, il faut intégrer Chartres Métropole à partir de janvier 2018 pour le calcul des contributions de la TEOMI.

M. le Président rappelle également que le nouveau marché de collecte passé avec SEPUR devrait permettre une économie d'environ 200 000€ en tenant compte des deux avenants signés en 2017.

h. Le personnel

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) est à mettre en place courant 2018. Celui-ci annule et remplace le régime indemnitaire actuel.

Principes actuel du régime indemnitaire :

Une multitude de primes en fonction du grade d'appartenance Une multitude de modalités de calcul des primes actuelles

Principes du RIFSEEP :

- Simplification : une seule prime quel que soit le grade d'appartenance Une seule et même réflexion à mener sur les modalités de mise en œuvre

- A vocation à devenir le nouvel outil indemnitaire de référence pour remplacer progressivement toutes les primes actuelles qui répondent aux mêmes objectifs et aura donc vocation à s'appliquer à plus ou moins long terme à l'ensemble des filières (sauf exceptions qui seront réglementairement fixées).

Mathilde MELAINE doit reprendre la gestion de la mairie d'Ouarville à temps plein en fin d'année 2018, suite au départ en retraite de l'agent actuel. Le fonctionnement du SICTOM RA sera revu en conséquence. En effet, M. le Président précise que Mélanie HANSSE reprendra la gestion de la comptabilité et donc Mathilde MELAINE ne sera pas remplacée.

i. Subvention du Contrat Objectif Economie Circulaire (CODEC)

A la demande du SICTOM RA, l'ADEME a accepté de considérer l'année 2017 comme l'année 1 du CODEC et non l'année 2. Cela permet au syndicat d'avoir plus de temps pour atteindre les objectifs de ce contrat signé en novembre 2016.

De fait, la subvention de 67 500€ n'a pas été versée en 2017.

De plus, M. BAUDRON précise que si les objectifs du CODEC ne sont pas respectés, l'ADEME peut ne pas verser l'intégralité de la subvention voir demander un remboursement. Une baisse du nombre de levées dans le forfait de la TEOMI sera peut-être à envisager en 2019.

Le comité syndical prend acte de la présentation par le Président du rapport d'orientation budgétaire 2018 du SICTOM de la Région d'Auneau.

V. Frais de déplacement des agents

M. le Président propose aux membres du comité syndical de prendre une délibération afin de pouvoir indemniser les membres du personnel du syndicat qui sont amenés, dans le cadre de leurs missions, à effectuer des déplacements (animations, formations, stages...).

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité :

Qu'en considération des stages, déplacements, séminaires, entrant dans le cadre de la fonction de tous les agents des filières administratives et techniques, ils bénéficieront des indemnités kilométriques et du remboursement des frais de mission, selon les barèmes de la fonction publique territoriale.

M. Baudron rappelle que les élus sont également concernés par ce dispositif mais qu'une délibération pour l'ensemble du mandat a été prise.

VI. Convention avec le département pour la redevance spéciale

Depuis 2014, le SICTOM de la Région d'Auneau applique la redevance spéciale à l'ensemble des bacs non assujettis à la TEOMI.

Suite à la dernière facturation de novembre, le Département a contacté le syndicat afin de signer une convention pour poursuivre la facturation de ces déchets.
Cette dernière reprend la liste des bacs facturés, le mode de calcul de la facturation ou encore les conditions de collecte.

Après présentation du projet, le comité syndical autorise à l'unanimité le Président du SICTOM de la Région d'Auneau à signer la convention.

VII. Bilan de l'année 1 du CODEC

A la demande du SICTOM de la Région d'Auneau, l'ADEME a accepté de considérer 2017 comme la première année du CODEC et non comme la deuxième.

Entre 2016 et 2017, la production d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) par habitant a augmenté de 0,57%. L'objectif du CODEC est une baisse de 3%. Ce dernier va donc être difficile à atteindre.

Le deuxième objectif est d'atteindre les 90% de déchets valorisés en matière ou énergie. D'après le rapport d'activité du SITREVA, cet objectif est déjà atteint.

Au niveau des entreprises, l'action avec la CMA avance selon le planning prévu. Il sera compliqué d'obtenir 100 entreprises labellisées à la fin du CODEC. Par contre, le syndicat devrait arriver à proposer le label éco-défis à 100% des entreprises affiliées à la CMA du territoire.

Enfin, l'action autour de l'éco-exemplarité des collectivités est en retard par rapport aux objectifs concernant les communes. Par contre, de nombreuses actions ont eu lieu autour du compostage et du gaspillage alimentaire dans les écoles primaires, les collèges et les maisons de retraite.

M. BAUDRON rappelle que les actions réalisées lors du programme local de prévention des déchets concernaient l'ensemble de la population du syndicat alors que les actions du CODEC nécessitent de rencontrer les acteurs un par un.

Afin de réussir à atteindre les objectifs, qui ont une importance environnementale et financière, il sera nécessaire de communiquer sur la prévention auprès de l'ensemble de la population en 2018.

VIII. Informations diverses

a. Les tonnages 2018

En 2018, 4 caractérisations ont déjà été effectuées, avec un résultat de 12.09% de refus.

Tonnages des déchèteries en 2018

MATIERES / MOIS	JANVIER
Touvenants	237,40
Bois	110,54
Déchets verts	107,16
Gravats propres	91,35
Gravats à trier	135,32
Cartons	15,02
Métaux	28,26
DEEE	35,54
DDS	-
TOTAL	760,59

+ 212 T par rapport à janvier 2017

Tonnages par flux en 2018

COLLECTES / MOIS	JANVIER
Ordures ménagères	661,38
Verre	63,50
Sélectif	187,42
Déchèterie	760,58
TOTAL	1 672,88

+ 258 T par rapport à janvier 2017

a. Présentation du plan régional des déchets

Une vidéo est diffusée afin de présenter aux délégués le plan régional de prévention des déchets.

Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 21h50

Le Président du SICTOM de la Région
d'Auneau, Jean-Louis BAUDRON.



